



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023
EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°D2023/43

QUESTION N°19

OBJET : URBANISME / REVISION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)

**L'An Deux Mille Vingt Trois
Le Vingt-huit Juin
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUD - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Pascal KLINGLER
Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Louis VINCENT - Maria GUYON
Florence DOUILLON Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Annie METAY - Eric BOSC - Mathilde MISLIN
Christophe BATAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Seddik HADDOUYAT a donné procuration à Claude CAUET
Frédéric CLAUD a donné procuration à Chantal CLAUD
Patrick MURCIA a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Denis HOFFMANN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Fahed HADJI

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 18 heures 30 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 28



N°D2023_43 – URBANISME / Révision des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2333-6 et suivants ainsi que R. 2333-10 et suivants,

Vu la délibération n°133/2008 du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2008 relative à l'adoption des nouvelles modalités de tarification des droits perçus au titre des emplacements publicitaires

Considérant que les communes peuvent augmenter ou diminuer les tarifs applicables au 1^{er} janvier de l'année N+1 jusqu'au 1^{er} juillet de l'année N ;

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

- ✓ **FIXER** les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à compter du 1^{er} janvier 2024 conformément au tableau ci-après :

Type de dispositif	Non numériques		Numériques	
	Superficie Inférieure ou égale à 50m ²	Superficie Supérieure à 50m ²	Superficie Inférieure ou égale à 50m ²	Superficie Supérieure à 50m ²
Dispositifs publicitaires et préenseignes	21.7 €	38.4 €	55.1 €	106.2 €

Type de dispositif	Superficie inférieure ou égale à 7m ²	Superficie inférieure ou égale à 12 m ²	Superficie comprise entre 12m ² et 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
Enseignes	Exonéré de droit	21.7 €	38.4 €	71.8 €

- ✓ **NE PAS APPLIQUER** d'exonération ou de réfaction sur ces tarifs.

Transmis en Préfecture le : 03/07/2023

Publié(e) le : 03/07/2023

Exécutoire le : 03/07/2023

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, POUR EXTRAIT CONFORME PIERRELAYE, LE 28 JUIN 2023

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

